

Première étape de sa saisine d'initiative sur la fin de vie : le Conseil économique, social et environnemental a auditionné aujourd'hui les mandataires des pétitions identifiées par son Comité de veille

Les pétitions citoyennes sur la question de la fin de vie rencontrent un écho au sein de la population française.

PUBLIÉ LE 07/12/2017

Jeudi 7 décembre, le Comité de veille des pétitions en ligne, mis en place par le bureau du Conseil économique, social et environnemental (CESE) en septembre dernier, a constaté que plusieurs pétitions citoyennes sur la question de la fin de vie rencontraient un écho significatif dans la population française.

Après l'entrée en vigueur de la loi Claeys-Léonetti du 2 février 2016, la question du droit à mourir dans la dignité demeure d'actualité. Celle-ci est alimentée par l'évolution des attentes concernant la liberté de disposer de son corps et de sa vie, par la poursuite des progrès de la médecine ainsi que par la médiatisation de situations individuelles douloureuses.

En conséquence, le 14 novembre dernier, le CESE a décidé de se saisir du sujet. Une commission temporaire, présidée par Jean-François Naton, vice-Président du CESE, a été créée. Pierre-Antoine Gailly, membre du bureau du CESE, a été désigné rapporteur de l'avis.

Dans le cadre de ses travaux, la commission a prévu d'auditionner les différentes parties prenantes sur le sujet. Ces auditions ont commencé aujourd'hui avec les mandataires des pétitions :

- Nathalie Debernardi pour la pétition « *Légalisation de l'aide active à mourir* »,
- Marie Godard pour la pétition « *Battons-nous pour obtenir une loi sur l'aide active à mourir !* ».

Lors de leurs échanges avec la Commission, Nathalie Debernardi et Marie Godard ont déclaré « *?qu'? il existe en France une hypocrisie à l'égard de la question de la fin de vie* ». A leur sens, la législation sur la fin de vie « *est un enjeu de droits de l'Homme et de démocratie* » et « *il faut dépasser le tabou autour de " donner la mort "* » parce « *la volonté du malade est fondamentale* ».

Les auditions se poursuivront pendant deux mois et la commission temporaire du CESE présentera ses préconisations sur la fin de vie au mois d'avril 2018.

Contact presse : Alisa Gribé Marquis - 06 03 12 93 13 - alisa.gribe-marquis@havas.com

[Télécharger](#)